



Canadian Meteorological  
and Oceanographic  
Society

La Société Canadienne  
de Météorologie et  
d'Océanographie

ISSN 0827-0384

# C.M.O.S. NEWSLETTER / NOUVELLES S.C.M.O.

AUGUST / AOUT 1985 VOL. 13 NO. 4

## 1985-86 AES/CMOS Lecture Tour

The CMOS National Executive is pleased to announce that Mr. Ron Portelli, Vice-President of Concord Scientific Corporation, and Dr. Boris Weisman, President of Meteorological and Environmental Planning Limited, have agreed to conduct the 1985-86 AES/CMOS Lecture Tour. Detailed arrangements for the tour are still being made, but it is anticipated that Mr. Portelli will visit the CMOS Centers in which the dominant interest is meteorology, and Dr. Weisman, the Centers with a major oceanographic participation, during the period November 1985 to March 1986. The executive views this year's Lecture Tour as an excellent opportunity for the promotion of interaction among the government, private industry and university sectors in the field of meteorology and oceanography in Canada.

## CMOS MEMBERSHIP DIRECTORY

The CMOS National Executive plans to publish an alphabetical listing of CMOS members and their addresses and phone numbers. This might be done on a periodic basis as a special issue of the CMOS Newsletter and, together with the Constitution and By-Laws, could form a handy directory for members. Members who wish to have their names deleted are asked to inform Mr. Uri Schwarz, Suite 805, 151 Slater Street, Ottawa, Canada K1P 5H3.

## NEWS FROM THE EXECUTIVE (85/86)

Communications with the new executive should be directed as follows:

1. Routine society matters are handled by the Executive Director, Mr. Uri Schwarz.
2. Correspondence with centers and chapters, and matters pertaining to Congresses are the responsibility of the Corresponding Secretary, Mr. John Loder.

3. Matters pertaining to special Interest Groups and committees (other than Congresses) are handled by the Vice President, Mr. Bill Appleby.

The Membership Committee under the chairmanship of Mr. Bill Richards has produced an attractive poster which has been widely distributed, and a vigorous drive to promote new membership has been launched. However, the National Executive notes that this cannot be effective without the full support and followup of the centers.

An A.E.S. subvention of \$20,000, has been received by CMOS.

One (of the two) Tully medals has been mounted on a plaque with a notice of the Tully Award and presented to the C.S.S. Tully, the I.O.S. ship which was renamed in his honour.

Subventions to Centers are conditional upon receipt of requests, which should be directed to John Loder. The Executive asks that each submission be accompanied by a projected budget and a brief review of financial status.

H. Jean Thiebaut

SECOND CLASS MAIL REGISTRATION PENDING

## Tournée de conférence 1985-86 de la SEA/SMOC

L'Exécutif national de la SMOC a le plaisir d'annoncer que M. Portelli, vice-président de la "CONCORD SCIENTIFIC CORPORATION" (COMPAGNIE SCIENTIFIQUE CONCORD), et M. Boris Weisman, président de la METEOROLOGICAL AND ENVIRONMENTAL PLANNING LIMITED, (Planification Météorologique et Environnementale Limitée), ont consenti de mener la Tournée de conférence 1985-86 de la SEA/SMOC. Les arrangements détaillés pour la tournée sont entrain de se faire; mais on s'attend que M. Portelli visitera les centres de la SMOC avec des intérêts particuliers en météorologie; tandis que le Dr. Weisman visitera ceux avec une participation majeure en océanographie. Ces événements se produiront pendant la période de novembre 1985 à mars 1986. L'exécutif perçoit cette tournée de conférence comme une excellente occasion de promouvoir l'action réciproque parmi les secteurs du gouvernement, de l'entreprise privée et des universités dans les champs de la météorologie et de l'océanographie du Canada.

## L'annuaire des membres de la SMOC

L'Exécutif national de la SMOC planifie de publier une liste des membres de la SMOC en ordre alphabétique, ainsi que leurs adresses et numéros de téléphone. Ceci pourrait être fait sur une base périodique en tant que publication spéciale des Bulletin De Nouvelles de la SMOC en même temps que la Constitution et les Règlements, constituant un annuaire pratique pour les membres. Les membres qui désirent effacer leur nom de cette liste sont priés d'avertir M. Uri Schwarz, 151 rue Slater, suite 805, Ottawa, Ontario K1P 5H3.

## Clarence C. Boughner 1910-1985

Following a lengthy illness, C.C. Boughner, long time head of Climatology in AES and Director General of Central Services at the time of his retirement, passed away in Etobicoke, Ontario on August 21, 1985.

Clarence Boughner was a graduate of the first MA course in meteorology in 1934. He joined the Climatology Section of the Meteorological Service later that year, succeeded A.J. Connor as its Chief in 1949 and presided over its growth from a small clerical office to a computerized large important sector of AES when he retired. Clarence was a charter member of the Canadian Branch of the Royal Meteorological Society and previous to its formation had contributed a major paper to the Quarterly Journal of the Climate of Canada. He served as secretary of the Branch in 1946 and 1947 and remained a supporter of the Society throughout his career.

Within AES Mr. Boughner was an influential member of the Management Committee and served as acting ADMA on several occasions. Beginning with the 1947 technical commission meetings he represented Canada at many WMO meetings until 1973. He served as President of the Commission for Climatology from 1960 to 1969.

### Missing Back Issues

The Society's files do not contain the following journal issues:

#### Atmosphere Ocean

Vol. 1 (1963) # 1, 2, 3, 4  
Vol. 2 (1964) # 1, 4  
Vol. 3 (1965) # 4  
Vol. 4 (1966) # 4  
Vol. 22 (1984) # 3 (1 copy only)

#### Climatological Bulletin

(1967) # 2  
(1968) # 3, 4  
(1979) # 26  
Vol. 17 (1983) # 1

#### Chinook

Vol. 1 (1979) # 1, 2  
Vol. 3 (1981) # 1

Donations of copies of the missing issues by any member willing to part with them would be gratefully received by Mr. Uri Schwarz, 151 Slater Street, Suite 805, Ottawa, Ontario K1P 5H3.

### NEWSLETTER SUBMISSIONS

The following summarizes the publishing schedule for future issues of Newsletter. The editor would appreciate receiving material in ELITE type print and set in columns of 13cm width if possible.

DEADLINE FOR SUBMISSIONS	VOLUME AND ISSUE
NOV. 15, 1985	OCTOBER VOL. 13 NO.5 (/6)
JAN. 17, 1986	DECEMBER VOL 14 NO.1
FEB. 1, 1986	APRIL VOL 14 NO.2
JUNE 20, 1986	JUNE VOL 14 NO.3
AUG. 15, 1986	AUGUST VOL 14 NO.4
OCT. 17, 1986	OCTOBRE VOL 14 NO.5
DEC. 12, 1986	DECEMBER VOL 14 NO.6

## INTERNATIONAL WORKSHOP ON OFFSHORE WINDS AND ICING OCTOBER 7-11, 1985 HALIFAX, NOVA SCOTIA

The International Workshop on Offshore Winds and Icing, sponsored by the Atmospheric Environment Service, the Canadian Meteorological and Oceanographic Society and the American Meteorological Society, will be held 7-11 October 1985 at the Bedford Institute of Oceanography in Halifax, Nova Scotia.

The objectives of the workshop are to provide a forum for the exchange of ideas and information related to winds and icing offshore, and to identify the needs of industry, government and the research community in these areas.

The workshop registration desk will be open Sunday, 6 October from 7:00 pm to 9:00 pm, and from Monday to Thursday from 8:00 am to 5:00 pm. Registration will be at the Bedford Institute except on Sunday, when it will be at the Citadel Inn.

Registration fees, including a copy of the workshop proceedings are \$100 Canadian before 1 September 1985, and \$150 after that date. We urge you to pre-register by sending the appropriate remittance, together with your name, address, and affiliation, to Canadian Meteorological and Oceanographic Society, 87 Lundy's Lane, Newmarket, Ontario, L3Y 3R9.

#### WORKSHOP STEERING COMMITTEE

V. Swail, Co-Chairman  
T. Agnew, Co-Chairman  
W. Thompson  
C. Mason

L. Mulr  
O. Mycyc  
J. Bursey  
F. DelloStritto

### Chinook Promotions Manager

Chinook, the newest CMOS publication, requires a Promotion Manager to direct a national subscription drive which, together with increased advertising revenue based on anticipated circulation, can put this magazine on a sound financial basis. The Promotion Manager will serve as chairman of the Promotion Working Group, which will formulate and implement strategy to bring this magazine to the public and in particular to school systems. The Manager will work closely with the CMOS Publications Business Manager and with the editor of Chinook.

As a magazine presenting a general treatment of meteorological and oceanographic topics with a Canadian perspective, Chinook is an ideal vehicle for increasing public awareness of, and advancing, meteorology and oceanography in Canada. This is then an opportunity for CMOS members (or others) with contacts in educational circles, and with business know-how and enthusiasm, to make a valuable contribution to the Society. While there is no financial remuneration for these positions (as with all CMOS Board and Committee memberships), the Promotion Working Group will have a (limited) operational budget at its disposal.

Interested persons should contact CMOS, 151 Slater St., Ottawa, K1P 5H3 or by telephone, Mr. Carr McLeod, (416) 667-4848.

### HELP WANTED

#### Chinook Working Group

Chinook, a rapidly growing national magazine, requires a Promotion Working Group to carry out a national subscription campaign with enthusiasm and relentless drive. No prior experience required. Positions are unpaid and possibly thankless.

APPLY to CMOS  
151 Slater Street,  
Ottawa, Ontario  
K1P 5H3

or telephone Mr. Carr McLeod (416) 667-4848

### REVUE DE LA CONSTITUTION ET DES RÈGLEMENTS DE LA SCMO

Depuis deux ans, plusieurs comités et groupes de travail, en plus des deux conseils exécutifs, ont réécrit la constitution et les règlements de la société. Le but premier de cet effort était de les mettre à jour tout en suivant les procédures habituelles. Un autre but était de rendre ce document moins lourd, plus facile à lire et plus utile à la société et à ses membres.

Un brouillon de la nouvelle constitution et des règlements a été développé par le conseil de la SCMO et est présenté dans ce numéro de Nouvelles. A la 19<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle (Montréal, 12 juin 1985) l'assemblée a décidé de suivre la procédure suivante quant à l'approbation de l'ébouche.

- 1) L'ébouche fut publiée en anglais dans le numéro de juillet 1985 de Nouvelles, et les membres furent invités à la commenter à l'intérieur d'une période de deux mois. Elle paraît en français ci-dessous et les membres qui désirent la commenter peuvent aussi le faire dans les deux mois qui suivront sa préparation.
- 2) Le conseil de la SCMO révisera les commentaires et suggestions reçus et, à partir de ceux-ci, préparera une nouvelle ébouche qui sera distribuée aux membres dans la revue Nouvelles au moins six semaines avant la 20<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle (Régina, juin 1986).
- 3) La vingtième Assemblée générale annuelle sera appelée à ratifier le nouveau texte.

Tous les membres sont donc invités à soumettre au bureau de la SCMO, d'ici deux mois, tout changement proposé au texte qui suit.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE MÉTÉOROLOGIE ET D'OcéANOGRAPHIE

ARTICLE 1 - Nom et cachet

Le nom de la société est la Société canadienne de météorologie et d'océanographie - The Canadian Meteorological and Oceanographic Society. L'impression de son cachet réglementaire figure au haut de cette Constitution.

ARTICLE 2 - But

La Société a pour but de stimuler l'intérêt pour la météorologie et l'océanographie.

ARTICLE 3 - Adhésion

Toute personne ou tout organisme intéressé à la météorologie ou à l'océanographie peut devenir membre de la Société.

ARTICLE 4 - Le bureau et le conseil d'administration

Le bureau d'administration de la Société se compose d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier, d'un secrétaire-correspondant, d'un secrétaire d'assemblée, ainsi que du directeur exécutif et du directeur commercial des publications qui sont membres à titre d'office et sans privilège de vote. Le conseil d'administration de la Société se compose d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier, d'un secrétaire d'assemblée, du président sortant et des présidents des Centres.

ARTICLE 5 - Modification de la Constitution ou des règlements

a) Un avis écrit de motion relatif à des modifications (promulgations, annulations ou amendements) de la constitution ou de ses règlements, portant les signatures d'au moins cinq membres doit parvenir au secrétaire-correspondant, ou est proposé par le conseil d'administration. Les modifications proposées ainsi que les raisons justificatives doivent

apparaître au bulletin des nouvelles ou être distribuées par courrier à tous les membres.

b) Dépendant de la décision du conseil, les membres votent soit par bulletin de vote par courrier soit à l'assemblée générale. Dans le cas d'un vote à l'assemblée générale, les modifications doivent être distribuées aux membres deux mois au moins avant la tenue de l'assemblée. Les bulletins de vote expédiés par courrier doivent inclure un avis indiquant que seuls les bulletins de vote reçus par le secrétaire-correspondant avant une date limite seront comptés. La date du dénombrement du scrutin devra être fixée à, au moins, deux mois après la date de l'envoi des bulletins de vote.

c) L'adoption d'une modification proposée à la constitution requiert un vote affirmatif d'au moins deux tiers des votants.

d) L'adoption d'une modification proposée aux règlements requiert le vote affirmatif de la majorité simple de tous les votants.

e) De telles modifications n'entrent en vigueur ou ne sont appliquées que suite à l'approbation du Ministre de Consommation et Corporations Canada.

ARTICLE - 6 Société sans but lucratif

La Société ne doit pas viser des gains financiers pour ses membres et tout profit ou autre bénéfice de la Société sera utilisé en vue de stimuler l'intérêt pour la météorologie et l'océanographie. Advenant la dissolution ou la liquidation de la Société, tous les biens restants, après paiement des dettes, seront distribués à une ou plusieurs organisations ayant des objectifs semblables à ceux de la Société.

## RÈGLEMENTS

### LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE MÉTÉOROLOGIE ET D'OCÉANOGRAPHIE

#### RÈGLEMENT 1 - Adhésion

a) Conformément à l'article 3 de la Constitution, les membres de la Société sont formés des:

- membres réguliers
- membres corporatifs
- membres-étudiants
- membres à vie

b) Tout individu peut devenir un membre régulier.

c) Des compagnies ou autres organisations peuvent devenir membres corporatifs. Chaque membre corporatif a droit à toutes les publications de la Société. Chaque membre corporatif doit nommer un individu qui agira au nom de l'organisation au cours de ses affaires avec la Société.

d) Les étudiants suivant un programme de cours à plein temps peuvent devenir membres-étudiants.

e) Les individus qui ont offert à la Société leur soutien et des services exceptionnels au cours de nombreuses années, peuvent devenir membres à vie. La désignation de membre à vie doit être recommandée par le conseil et doit recevoir l'approbation de l'assemblée générale annuelle. Les membres à vie sont exemptés de cotisation et reçoivent les publications de la Société de leur choix.

f) Tout membre en bonne et due forme, quelque soit sa catégorie, a droit à un vote.

g) Les demandes d'adhésion doivent être soumises au bureau ou au conseil d'administration qui ont le pouvoir de les autoriser. Le conseil a le pouvoir de refuser une demande d'adhésion ou de renvoyer un membre pour juste cause.

h) Un centre ou une section est normalement désigné pour chaque membre, pourvu qu'un centre, ou une section, soit à proximité de l'adresse du membre.

i) Tout membre peut quitter la Société en soumettant sa démission par écrit.

#### RÈGLEMENT 2 - Cotisation annuelle et frais d'abonnement

a) Le montant de la cotisation annuelle est déterminé pour l'année à venir à l'assemblée générale annuelle

b) La cotisation annuelle est exigible dès le premier janvier

c) Tout membre dont la cotisation annuelle n'est pas acquittée avant le 31 mars cesse d'être membre.

d) À moins d'avis contraire, les demandes d'adhésion ou de renouvellement reçues après le 31 octobre seront considérées pour l'année suivante.

e) Les frais d'abonnement aux publications de la Société sont déterminés par le conseil d'administration.

#### RÈGLEMENT 3 - Publications

a) La Société entreprendra de publier et distribuer à tous les membres un bulletin de nouvelles ainsi qu'une revue annuelle.

b) La Société distribuera aux membres qui se sont acquittés des frais d'abonnement, ATMOSPHERE-OCEAN, le Bulletin climatologique, et CHINOOK.

c) D'autres publications peuvent être publiées par la Société à la demande du conseil d'administration.

d) Le comité de gestion des publications consiste du directeur commercial des publications et des rédacteurs des publications et périodiques de la Société.

e) Le conseil d'administration désigne un conseil de rédaction pour chacune des publications et périodiques de la Société. Le conseil approuve la nomination des membres, la période d'exercice de leurs fonctions, leurs responsabilités, et autorité.

#### RÈGLEMENT 4 - Centres

a) Aussitôt qu'une demande par écrit d'au moins vingt membres a été reçue, le conseil d'administration peut, à sa discrétion, créer un centre dédié à la lecture d'articles, la tenue de conférences et discussions sur des sujets relatifs à la météorologie ou océanographie, et la discussion des affaires de la Société. Le conseil d'administration a le pouvoir de dissoudre en tout temps un centre qui cesse de remplir ses obligations telles que décrites dans le présent règlement.

b) Les membres du bureau d'un centre consistent de, mais ne sont pas limités à, un président, un secrétaire et un trésorier. Les membres du bureau d'un centre doivent être des membres en bonne et due forme de la Société et doivent être élus annuellement par une simple majorité des membres présents à l'une des réunions du centre.

c) Les avis de convocation d'un centre doivent être distribués à tous les membres appartenant à ce centre.

d) Le président de chaque centre doit, au premier février de chaque année au plus tard, soumettre par écrit au secrétaire-correspondant, un rapport sur les activités du centre et son état financier au cours de l'année civile écoulée.

e) Le conseil accordera des subventions annuelles pour permettre aux centres d'entreprendre les activités visant à réaliser les buts de la Société.

f) En aucun temps, le passif d'un centre ne pourra dépasser son actif.

#### RÈGLEMENT 5 - Sections

a) Aux endroits où le nombre des membres n'est pas suffisant pour la création d'un centre, le conseil d'administration peut, après avoir reçu une demande par écrit de cinq membres, créer une section ayant pour but la lecture d'articles, la tenue de conférences et discussions sur des sujets portant sur la météorologie ou océanographie, et la discussion des affaires de la Société. Le conseil d'administration peut en tout temps dissoudre une section qui ne s'acquitte pas de ses obligations telles que décrites dans le présent règlement.

b) Une section doit élire un représentant qui devra soumettre au premier février au plus tard de chaque année au secrétaire-correspondant, un rapport sur les activités et l'état financier de la section au cours de l'année civile écoulée.

#### RÈGLEMENT 6 - Groupes d'intérêts spéciaux

a) Après avoir reçu une demande par écrit d'au moins vingt-cinq membres, le conseil d'administration peut, à sa discrétion, créer un groupe d'intérêts spéciaux. Ce groupe consistera de membres de la Société qui ne résident pas forcément dans un même endroit, mais qui ont un intérêt commun dans un domaine particulier en météorologie ou océanographie et qui aspirent à réunir leurs efforts. Le conseil d'administration a le pouvoir de dissoudre en tout temps un groupe d'intérêts spéciaux qui cesse de remplir ses obligations telles que décrites dans ce règlement. Tout membre de la Société peut, s'il le désire, s'affilier à un groupe d'intérêts spéciaux.

b) Le bureau d'un groupe d'intérêts spéciaux consiste de, mais n'est pas limité à, un président, un vice-président, et un secrétaire-trésorier. La

durée maximale des fonctions des membres du bureau d'un groupe d'intérêts spéciaux est de trois ans. Les membres du bureau d'un groupe d'intérêts spéciaux doivent être des membres en bonne et due forme de la Société et sont élus en obtenant une majorité simple des votes de tous les membres du groupe grâce à un bulletin de vote expédié par courrier. Les membres du bureau d'un groupe d'intérêts spéciaux peuvent être renvoyés conformément au règlement 12.

c) Les groupes d'intérêts spéciaux organisent les réunions scientifiques touchant leur domaine d'intérêt. Ils doivent, si désignés par le président de programme du Congrès, aider à la collecte d'articles relatifs à leur domaine d'intérêt. À la demande du conseil d'administration, ils doivent présenter leur opinion dans leur domaine d'intérêt, et doivent, en plus de la stipulation du paragraphe (d) ci-dessous, faire part de leurs activités, au moins une fois par année, par l'intermédiaire du bulletin de nouvelles.

d) Le président de chaque groupe d'intérêts spéciaux doit faire parvenir par écrit au secrétaire-correspondant, le premier février de chaque année au plus tard, un rapport sur les activités du groupe et son état financier au cours de l'année civile écoulée.

e) À sa discrétion, le conseil peut accorder une subvention à un groupe d'intérêts spéciaux pour lui permettre de compléter certaines activités visant à réaliser l'objectif de la Société.

f) Le président d'un groupe d'intérêts spéciaux peut demander à la Société d'imposer une cotisation d'adhésion aux membres de ce groupe.

g) En aucun temps, le passif d'un groupe d'intérêts spéciaux ne pourra dépasser son actif.

#### RÈGLEMENT 7 - Réunions nationales

a) Les réunions nationales de la Société sont les suivantes:

1. Les Congrès annuels auxquels sont tenues des conférences et discussions, et auxquels sont présentées des communications portant sur le domaine météorologique ou océanographique.

2. Une assemblée générale annuelle, généralement coïncidant avec le Congrès, pour discuter des affaires de la Société.

3. Des assemblées générales spéciales tenues pour discuter des affaires de nature urgente de la Société.

b) Un avis sur l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée générale annuelle est donné à tous les membres au moins 90 jours à l'avance. L'heure et le lieu de l'assemblée générale annuelle sont fixés par le conseil.

c) Les activités à l'assemblée générale annuelle comprennent:

1. L'acceptation et la prise de connaissance des rapports du conseil, des vérificateurs, des préposés au dénombrement des votes, des comités, des centres, des sections, des conseils de rédaction, et des groupes d'intérêts spéciaux.

2. L'endorsement du budget annuel de la Société.

3. La détermination des montants de la cotisation pour la prochaine année civile.

4. La discussion et la résolution de questions soulevées se rapportant aux affaires de la Société.

5. L'investiture des administrateurs pour la prochaine année.

d) Le conseil d'administration a le pouvoir de convoquer une assemblée générale spéciale pour discuter de, et prendre des décisions à propos des questions relatives aux affaires de nature urgente de la Société.

e) Un avis de convocation doit être donné aux membres trente jours au moins avant la tenue d'une assemblée générale spéciale. L'avis doit annoncer la nature de la question qui sera délibérée.

f) À la discrétion du conseil d'administration, toute mesure proposée par écrit par cinq membres ou plus, doit être considérée, soit à l'assemblée générale spéciale, soit à l'assemblée générale annuelle suivante.

g) À n'importe quelle assemblée générale annuelle ou spéciale vingt membres constitueront un quorum.

#### RÈGLEMENT 8 - Les congrès

a) L'hôte du congrès annuel de la SCMO est d'habitude un centre, situé chaque année dans un lieu géographique différent.

b) Les congrès annuels doivent être menés selon les lignes directrices de la SCMO pertinentes au congrès.

c) Le lieu du congrès annuel doit être approuvé par l'assemblée générale annuelle au moins deux ans à l'avance.

d) Le conseil d'administration désigne les présidents du comité des arrangements locaux et du comité du programme scientifique.

e) Le secrétaire-correspondant est le lien entre le président du comité des arrangements locaux et le conseil.

#### RÈGLEMENT 9 - Prix et récompenses

a) La Société peut offrir d'intéressants prix et récompenses en vue de reconnaître le mérite scientifique et de mousser l'intérêt envers la météorologie et l'océanographie parmi les scientifiques et le public en général.

b) Le conseil d'administration décerne chaque prix après avoir reçu les recommandations du comité des récompenses.

c) On trouve en appendice I, une liste des prix et récompenses de la Société et leurs critères d'attribution. Les changements des prix et récompenses, ou de leurs critères d'attribution, sont traités de la même façon que le sont les modifications de cette constitution et de ses règlements. (voir l'article 5 de la constitution)

d) Le secrétaire-correspondant doit publier, à la fin de chaque année civile, dans le bulletin de nouvelles et dans tout autre(s) publication(s) pertinente(s) un appel de candidature d'individus dignes des prix et récompenses de la Société.

#### RÈGLEMENT 10 - Élection du conseil d'administration

a) Les membres du conseil d'administration élus sont le président, le vice-président, le trésorier, le secrétaire-correspondant et le secrétaire d'assemblée. Seuls les membres en bonne et due forme sont éligibles aux postes de la Société.

b) L'exercice des fonctions des membres élus du conseil d'administration débute à la fin de l'assemblée générale annuelle à laquelle ils sont élus, et se termine à la fin de l'assemblée générale annuelle suivante. Le président et le vice-président ne peuvent occuper le même poste que pendant deux années consécutives; les autres membres du conseil d'administration ne peuvent occuper le même poste pendant plus de quatre années consécutives.

c) Un comité de mise en candidature, désigné par le conseil d'administration, prépare le premier février au plus tard, une liste des candidats aux postes de membres du conseil d'administration. Au moins un candidat doit être proposé pour chacun des postes. On doit obtenir du candidat son consentement à occuper le poste s'il est élu. Dans la préparation de son rapport, le comité de mise en candidature doit prendre en considération la diversité scientifique, régionale et

linguistique du caractère de la Société, et le besoin essentiel d'une juste représentation.

d) Le secrétaire-correspondant, doit faire parvenir, le premier mars au plus tard, à tous les membres de la Société, par l'intermédiaire du bulletin des nouvelles, ou par lettre ce qui suit:

1. Une liste des membres du conseil d'administration courant.
2. Une liste des candidats proposés par le comité de mise en candidature.
3. Un avis indiquant que la mise en candidature pour les postes du conseil d'administration sera effectuée selon la stipulation du règlement 10(e).

e) L'élection des membres du conseil d'administration est faite au cours de l'assemblée générale annuelle. Si plus d'un membre est proposé à un poste donné, on a recours à un vote tenu à l'assemblée générale annuelle.

f) Le secrétaire d'assemblée et un scrutateur désigné par le conseil d'administration sont responsables du dépouillement du scrutin à l'assemblée générale annuelle. Une simple majorité suffit pour décider du (des) candidat(s) gagnant(s). Dans le cas de candidats ex aequo, on décidera du gagnant par coup de pile ou face.

g) Les fonctions des membres élus du conseil d'administration se trouvent en appendice II à ces règlements.

#### **RÈGLEMENT 11 - Membres désignés de bureau**

a) Le conseil d'administration désigne un directeur exécutif et un directeur commercial des publications.

b) Les fonctions du directeur exécutif et du directeur commercial des publications se trouvent en appendice II à ces règlements.

#### **RÈGLEMENT 12 - Renvoi des membres de bureau**

Les membres du bureau peuvent être renvoyés pour juste cause, si une majorité

formée des deux tiers des votants, présents, est obtenue au cours d'une réunion dûment convoquée, par l'organe qui les a élu ou désigné.

#### **RÈGLEMENT 13 - Rémunération des membres de bureau**

a) À l'exception du directeur exécutif et du directeur commercial des publications, les membres de bureau ne sont pas rémunérés pour leurs fonctions, mais sont remboursés pour toutes dépenses approuvées par le bureau d'administration encourues pour la Société.

b) En plus du remboursement des dépenses approuvées par le bureau d'administration et encourues pour la Société, le conseil d'administration fixera de temps à autre les honoraires du directeur exécutif et du directeur commercial des publications.

#### **RÈGLEMENT 14 - Le conseil d'administration**

a) Le conseil d'administration est responsable de la gestion globale de la Société.

b) Le président doit convoquer le conseil d'administration au moins deux fois par année, ou à la demande de trois membres du conseil d'administration.

c) À n'importe quelle réunion du conseil d'administration, le président ou le vice-président et quatre votants forment un quorum.

d) Lorsque les membres sont incapables de se réunir dans un lieu donné, le conseil d'administration peut se réunir et mener ses affaires par conférence téléphonique ou en utilisant tout autre moyen.

e) Le conseil d'administration désigne les membres et présidents de comité, les rédacteurs et les conseils de rédaction, et définit leurs mandats.

f) Le conseil d'administration veille à la tenue d'une comptabilité appropriée des fonds, des recettes, et des déboursés de la Société.

f) Le conseil d'administration a le pouvoir de déboursier et d'investir les

fonds de la Société selon les modes d'investissement qu'il juge le plus avantageux pour la Société.

h) Quand le conseil d'administration vote, les membres occupant plus d'un poste à la fois, n'ont droit qu'à un seul vote.

#### RÈGLEMENT 15 - Le bureau d'administration

a) Le bureau d'administration de la Société est l'organe exécutif du conseil d'administration, il répond au conseil d'administration et, dans le cadre du pouvoir que lui confère le conseil d'administration, mène les affaires de la Société.

b) Le bureau d'administration a pour adresse un endroit fixe pour une durée de trois ou quatre ans, et consiste normalement de membres appartenant à l'un ou plusieurs des centres ou sections qui s'y trouvent à proximité. Le bureau d'administration se réunit aussi fréquemment qu'il juge nécessaire. Un vote affirmatif de la majorité des membres présents est requis pour la résolution d'une question. Dans le cas d'égalité, le président qui d'habitude ne prend pas part au vote, enregistre son suffrage décisif.

c) À n'importe quelle réunion du bureau d'administration, le président ou le vice-président, et deux votants, forment un quorum.

d) Au cours des périodes entre les réunions du conseil d'administration, le bureau d'administration est chargé d'entreprendre, au sein de la politique régissant la prise des décisions établie par le conseil d'administration, toute démarche nécessaire dans le but d'atteindre les objectifs de la Société. Plus précisément, le bureau d'administration est chargé:

1. D'exécuter les fonctions relatives aux affaires quotidiennes de la Société.

2. D'administrer les finances de la Société dans le cadre du budget annuel approuvé par l'assemblée générale annuelle.

3. D'exécuter, tel qu'exigé, les résolutions du conseil d'administration.

4. D'exercer d'autres fonctions qui lui sont spécifiquement déléguées par le conseil d'administration.

#### RÈGLEMENT 16 - Comités, conseils de rédaction, et groupes de travail.

a) Le conseil d'administration désigne les comités suivants: Le comité de mise en candidature, le comité des prix et récompenses, le comité d'éducation; le comité de gestion des publications et le comité scientifique. Le conseil d'administration peut selon le besoin désigner des comités spéciaux.

b) Le conseil d'administration désigne les conseils de rédactions suivants: Le conseil de rédaction d'ATMOSPHERE-OCEAN, le conseil de rédaction de CHINOOK et le conseil de rédaction du Bulletin climatologique.

c) Le conseil d'administration désigne les membres et les présidents des comités et des conseils de rédaction.

d) Le conseil d'administration définit le mandat de chacun des comités et conseils de rédaction et ce, après consultation avec le comité ou conseil de rédaction concerné.

e) Les groupes de travail sont créés par le conseil d'administration, le bureau d'administration, un comité, ou un conseil de rédaction, pour une durée définie, pour accomplir une tâche donnée.

#### RÈGLEMENT 17 - Finances

a) L'année fiscale de la Société coïncide avec l'année civile.

b) La comptabilité est mise à jour par le trésorier jusqu'à la fin de l'année civile et est soumise à l'examen d'un vérificateur externe. La comptabilité, le budget et le rapport du (des) vérificateur(s) sont déposés devant chaque assemblée générale annuelle.

RÈGLEMENT 18 - Vérificateur

a) L'assemblée générale annuelle, guidée par la recommandation du conseil d'administration, approuve le choix d'un vérificateur pour l'année fiscale en cours.

APPENDICE I AUX RÈGLEMENTS

PRIX ET RÉCOMPENSES DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE MÉTÉOROLOGIE ET D'OcéANOGRAPHIE

Ea) Prix du président

Le prix du président peut être décerné à chaque année à l'un ou plusieurs des membres de la Société pour une excellente communication dans le champ de la météorologie ou océanographie. La communication doit être approuvée pour publication dans ATMOSPHERE-OCEAN, le Bulletin climatologique, ou tout autre journal expertisé.

b) Médaille de J.P. Tully en Océanographie

La médaille de J.P. Tully peut être décernée à un individu dont le travail scientifique dans le domaine de l'océanographie a été jugé exceptionnel.

c) Prix du D<sup>r</sup> Andrew Thomson en météorologie appliquée

Le prix du D<sup>r</sup> Andrew Thomson en météorologie appliquée peut être décerné à chaque année à l'un ou plusieurs des membres de la Société pour un travail exceptionnel dans le domaine de la météorologie appliquée au Canada.

d) Prix en océanographie appliquée

Le prix en océanographie appliquée peut être décerné à chaque année à l'un ou plusieurs des membres de la Société pour un travail exceptionnel dans le domaine de l'océanographie appliquée au Canada.

e) Prix de météorologie opérationnelle Rube Hornstein.

Le prix de météorologie opérationnelle Rube Hornstein peut être décerné à chaque année à un individu pour un travail exceptionnel dans l'exploitation des services météorologiques, au sens large du terme, en excluant cependant

comme critère d'évaluation les publications scientifiques, à moins que les résultats des recherches ne soient utilisés pour améliorer la performance au jour le jour des services d'exploitation. Le travail pour lequel le prix est donné peut avoir été effectué durant plusieurs années précédant l'année en cours ou encore, pour un accomplissement exceptionnel.

f) Prix pour étudiants gradués

Un ou plusieurs de ces prix peuvent être décernés aux étudiants gradués, enrolés dans une université canadienne, ou aux étudiants canadiens enrolés dans une université étrangère, ayant accompli un travail exceptionnel.

g) Citations

La Société peut décerner une ou plusieurs citations à des individus, groupes, ou organisations, qui à son opinion, ont oeuvré d'une façon exceptionnelle dans l'année qui précède pour éveiller l'intérêt du public au Canada en météorologie ou océanographie.

h) Autres prix

La Société peut créer d'autres prix pour reconnaître des accomplissements scientifiques et pour éveiller l'intérêt en météorologie ou océanographie.

APPENDICE II AUX RÈGLEMENTS

FONCTIONS DES MEMBRES ÉLUS ET DÉSIGNÉS DE LA SOCIÉTÉ

Les fonctions des membres du bureau d'administration sont tel que suit:

a) Le président

1. Le président est responsable de la gestion globale des affaires de la Société, il peut déléguer selon les exigences de la Société, la responsabilité et l'autorité de certaines fonctions.

2. Le président, ou son délégué, parle au nom de la Société ou la représente aux événements importants nécessitant un représentant de la Société.

3. Le président préside aux réunions du bureau et du conseil d'administration et toutes les assemblées générales annuelles.

4. Aux réunions qu'il préside, le président ne prend pas part au vote lors des délibérations, toutefois, lorsqu'un vote décisif est nécessaire, il doit enregistrer son suffrage.

b) Le vice-président

1. En l'absence du président, le vice-président assume toutes les fonctions du président.

2. On recommande d'habitude la candidature du vice-président au poste de président pour l'année qui suit.

3. Le vice-président est responsable de l'administration des centres, sections et groupes d'intérêts spéciaux.

c) Le trésorier

1. Le trésorier ouvre et maintient au nom de la Société, des comptes en banque jugés nécessaires pour l'investissement des fonds de la Société et pour les transactions quotidiennes.

2. Le trésorier maintient la comptabilité de toutes les transactions financières de la Société d'une manière jugée acceptable par le vérificateur et approuvée par le conseil d'administration.

3. Le trésorier a le pouvoir de déboursier des fonds de la Société par montants ne surpassant pas une certaine limite spécifiée et revue de temps à autre par le conseil d'administration. Les déboursements dépassant cette

limite, nécessitent une résolution dûment inscrite au compte rendu d'une des réunions du bureau d'administration.

4. Le trésorier est responsable de la perception de toutes les sommes dues à la Société.

5. Le trésorier doit préparer le journal comptable de la Société pour vérification, et fournir, à la demande du vérificateur les livres et documents de la Société conformément au règlement 17(b).

6. Le trésorier prépare à l'intention du conseil d'administration le budget annuel.

7. Le trésorier prépare les états financiers nécessaires de la Société et les renseignements requis par Revenue Canada.

8. Le trésorier doit recommander un vérificateur au conseil d'administration

d) Le secrétaire d'assemblée

1. Le secrétaire d'assemblée doit inscrire les items auxquels on doit donner suite et doit maintenir le livre des comptes rendus des réunions du conseil et bureau d'administration, et de toutes les assemblées générales de la Société.

2. Le secrétaire d'assemblée est chargé de la rédaction et distribution de l'ordre du jour des réunions, et de la distribution de comptes rendus des réunions déjà tenues, au moins une semaine avant les réunions du conseil et du bureau d'administration qui suivent.

3. Le secrétaire d'assemblée doit soumettre les ordres du jour et les comptes rendus des assemblées générales à la demande du rédacteur de la revue annuelle.

4. Le secrétaire d'assemblée assume les fonctions du secrétaire-correspondant en l'absence de ce dernier.

Le BULLETIN DE NOUVELLES de la SCMO est la voie principale par laquelle ses membres peuvent échanger des articles d'information et d'intérêt. C'est une publication bimestrielle qui est expédiée à tous les membres et qui, sauf pour les revenus de la publicité, est financée par les frais d'adhésion. Les articles sont acceptés dans l'une ou l'autre des langues officielles et le contenu demeure la responsabilité de l'auteur. Même si les idées exprimées ne sont pas nécessairement celles de la SCMO, la rédaction tentera de maintenir un niveau d'intégrité digne de la société.

Adresse postale : C. Fraser Mac Neil  
 Redactor, SCMO  
 Service de l'environnement  
 atmosphérique  
 1496 Bedford Highway  
 Bedford, Nova Scotia  
 B4A 1E5

VINGTIÈME CONGRÈS ANNUEL/SCH:86

Le Centre de la Saskatchewan de la Société canadienne de météorologie et d'océanographie et le Comité associé d'hydrologie du Conseil national de recherches seront les hôtes du Vingtème congrès annuel de la SCMO et du Symposium canadien d'hydrologie:86, qui se tiendront du 3 au 6 juin 1986, à l'Université de Regina. Le thème en est: "La sécheresse: une menace à l'horizon?"

Pour plus de renseignements au sujet du Congrès SCMO/SCH:86, veuillez compléter le questionnaire ci-dessous. SVP indiquez quelle information vous intéresse en particulier, et postez-le à l'adresse suivante:

K.H. Jones  
 SCMO/SCH:86  
 Environnement Canada  
 Cast Postal 4080  
 Regina (Saskatchewan)  
 S4P 3W5

-----  
 SCMO 1986 / SCH:86

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_

Code Postal: \_\_\_\_\_ Province: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Affiliation: \_\_\_\_\_

Intérêt:

Renseignements pour l'inscription

Exposition commerciale

-----

5. Le secrétaire d'assemblée est chargé des élections du conseil d'administration conformément aux règlements 10(e) et 10(f).

e) Le secrétaire-correspondant

1. Le secrétaire-correspondant est responsable de toute la correspondance de la Société et doit s'assurer du maintien d'une liste à jour des membres, et doit aviser les membres de l'approche de dates limites, tel que stipulé par les règlements 4(d), 6(d), 7(b), 7(e) et 10(d).

2. Le secrétaire-correspondant est le lien entre le bureau et/ou conseil d'administration, et les organisateurs du congrès, tel que stipulé par le règlement 8(e).

3. Le secrétaire-correspondant assume les fonctions du secrétaire d'assemblée en l'absence de ce dernier.

Les fonctions des membres de bureau désignés sont tel que suit:

a) Le directeur exécutif

1. Le directeur exécutif s'occupe du courrier et des affaires de la Société qui lui sont désignés par le conseil d'administration ou le président.

2. Le directeur exécutif est responsable du bon fonctionnement du bureau de l'administration centrale de la SCMO.

3. Le directeur exécutif est membre, à titre d'office, sans droit de vote, de tous les comités établis par le conseil d'administration.

4. Le directeur exécutif doit créer et maintenir à jour des dossiers et documents de la Société conformément aux résolutions du conseil d'administration.

5. Le directeur exécutif a la garde du cachet réglementaire de la Société et certifie selon le besoin les documents émis par la Société.

b) Le directeur commercial des publications

1. La gestion de tous les aspects relatifs aux publications de la Société est la responsabilité du directeur commercial des publications.

2. Le directeur commercial des publications préside au comité de gestion des publications.

CALL FOR PAPERS

TWENTIETH ANNUAL CMOS CONGRESS

CANADIAN HYDROLOGY SYMPOSIUM '86

The Saskatchewan Center of the Canadian Meteorological and Oceanographic Society (CMOS) and the Associate Committee on Hydrology (ACH) of the National Research Council of Canada will host the Twentieth Annual CMOS Congress and the Canadian Hydrology Symposium '86 from 3 - 6 June, 1986 on the campus of the University of Regina in Regina, Saskatchewan. The theme is "Drought, the Impending Crisis?". Contributions are particularly sought on the meteorology, climatology and hydrology of droughts with emphasis on the physical processes and linkages between them.

For the CMOS Congress, abstracts on any topic in meteorology and oceanography will be received until February 1, 1986 and should be sent to; Dr. G.A. McBean, Institute of Ocean Sciences, 9860 West Saanich Road, Sidney, British Columbia, V8L 4B2; telephone (604) 656-8448. Each abstract, not to exceed 300 words, is to be typed single spaced on a sheet of 216mm by 279mm (8.5 inches by 11 inches) paper with 25mm (1 inch) margins. Clean, camera-ready copy with black type is required. Elite type (12 pitch) is preferred. The reading block should consist of the following items on successive lines.

- (a) the title in capital letters
- (b) the name(s) of the author(s) in upper and lower case letters

There should be a one-line space between the heading block and text. All lines, including the title, name and text, are to be typed left justified. Poster sessions may be held, depending on contributions. Speakers who prefer to give a poster presentation should so indicate. In an accompanying covering letter, the authors should give their affiliation as they would like it to appear in the program and abstracts volume that will be published for the Congress.

For the Canadian Hydrology Symposium '86, abstracts of 400 to 500 words on the subjects of climatology, surface water, ground water and the hydrology of droughts will be received until Nov. 15, 1985 and should be sent to: Professor J. Wigham, Civil Engineering Department, University of Saskatchewan, Saskatoon, Saskatchewan, S7N 0W0; telephone (306) 966-5336. Abstracts on climatological topics, submitted to CHS '86, may be considered for inclusion in the CMOS Congress, if appropriate. A proceedings of the papers to be presented in the Symposium will be published and authors of accepted papers will be required to submit final papers for publication by Feb. 15, 1986. Information on the format for publication will be provided.

Commercial exhibits will be on display during the Congress.

For further information, contact the co-chairmen of the Local Arrangements Committee, R.F. Hopkins, or D.L. MacLeod, Joint CMOS/ACH Conference, P.O. Box 4080, Regina, Saskatchewan, S4P 3W5; telephone (306) 780-5739

INVITATION A PRÉSENTER DES COMMUNICATIONS  
Vingtième congrès annuel/Symposium canadien  
d'hydrologie de 1986

Le Centre de Saskatchewan de la Société canadienne de météorologie et d'océanographie (SCMO) et le Comité associé d'hydrologie (CAH) du Conseil national de recherches du Canada seront les hôtes du vingtième congrès annuel de la SCMO et du Symposium (SCH) de 1986 qui auront lieu au campus de l'université de Regina à Regina, au Saskatchewan. Le Congrès aura pour thème: La sécheresse, est-elle une crise imminente? On recherche particulièrement des communications portant sur la météorologie, la climatologie et l'hydrologie des sécheresses, qui mettent surtout en évidence les processus physiques ainsi que les rapports qui existent entre eux.

Pour le Congrès de la SCMO, des résumés sur des sujets reliés à la météorologie ou à l'océanographie peuvent être envoyés jusqu'au 1<sup>er</sup> février 1986. Ceux-ci doivent être adressés au Dr. G.A. McBean, Institute of Ocean Sciences, 9860 West Saanich Road, Sidney, British Columbia V8L 4B2; numéro de téléphone (604) 656-8448. Chaque résumé ne doit pas dépasser 300 mots et doit être dactylographié à l'encre noire à interligne simple sur une feuille de 261 mm sur 279 mm (8.5 pouces sur 11 pouces) ayant une marge de 25 mm (1 pouce). La copie doit être propre et prête à être photocopiée. L'utilisation du caractère élite (12 frappes au pouce) est préférable. L'en-tête doit contenir les renseignements suivants sur des lignes successives:

- a) le titre en lettres majuscules,
- b) le nom, de l'auteur en lettres majuscules et minuscules.

On doit laisser un espace d'un interligne simple entre l'en-tête et le texte. Toutes les lignes, incluant le titre, le nom, et le texte, doivent commencer à la marge. Des séances faites par affichage pourront avoir lieu en fonction de la participation: les personnes intéressées doivent en faire mention. Les auteurs doivent inclure, dans une lettre jointe à leurs documents, leur affiliation telle qu'ils voudraient qu'elle apparaisse au programme et au volume des résumés qui sera publié par le congrès.

Les résumés des communications concernant le Symposium canadien d'hydrologie de 1986 et se rapportant aux sujets de la climatologie, les eaux de surface, les eaux souterraines et l'hydrologie des sécheresses, devront être 400 à 500 mots de long, les résumés seront acceptés jusqu'au 15 novembre 1985 et devront être adressés au Professeur J. Wigham, Civil Engineering Department, University of Saskatchewan, Saskatoon, Saskatchewan, S7N 0W0; numéro de téléphone: (306) 966-5336. Les résumés portant sur les sujets climatologiques devront être adressés à: SCH:86; et seront étudiés pour l'inclusion possible au Congrès de la SCMO si jugés pertinents. Un compte rendu des communications présentées au Symposium sera publié et les auteurs des communications acceptées devront soumettre le 15 février 1986 au plus tard, leurs versions finales prêtes à être publiées. On distribuera les renseignements sur le format pertinent à la publication.

Une exposition commerciale aura lieu pendant le Congrès.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter l'un des co-présidents du comité des arrangements locaux: R.F. Hopkins, ou D.L. MacLeod, Conférence mixte de la SCMO/CAH, B.P. n° 4080, Regina, Saskatchewan, S4P 3W5; numéro de téléphone: (3907) 780-5739.

ATLANTIC REGION CLIMATE WORKSHOP

October 30, 1985

A one day workshop will be held at the Bedford Institute of Oceanography, October 30, 1985.

The theme of the workshop will be Climatic Data Networks. Invited papers will examine questions such as:

- Who operates them and why?
- What results and benefits derive?
- What equipment is used or available?
- What is needed for the future?

The program will be rounded out by a panel and discussion period.

The workshop is sponsored by the Nova Scotia Climate Advisory Committee and the Canadian Climate Program. For further information please contact either:

Mr. Peter Dzikowski  
Program Chairman  
Climate Workshop  
Nova Scotia Dept. of  
Agriculture & Marketing  
P.O.Box 550  
Truro, Nova Scotia  
B2N 5E3

Mr. William Richards  
Secretary  
N.S. Climate Advisory  
Committee  
Atmospheric Environment  
1496 Bedford Highway  
Bedford, Nova Scotia  
B4A 1E5

AES-CMOS WORKSHOP  
ON  
OPERATIONAL METEOROLOGY  
FEBRUARY 3-6, 1986  
HOTEL FORT GARRY  
WINNIPEG, MANITOBA  
CANADA

NAME: \_\_\_\_\_

ADDRESS: \_\_\_\_\_

TELEPHONE: HOME: \_\_\_\_\_

OFFICE: \_\_\_\_\_

AFFILIATION: \_\_\_\_\_

REGISTRATION FEES: CMOS MEMBER: \$50.00  
NON-MEMBER: \$75.00  
AES SPONSORED: -----  
BANQUET: \$25.00

Please send your registration form and cheque prior to December 31, 1985, and make the cheque payable to "AES-CMOS Workshop". Please note that the registration fee does not include a banquet ticket, so be sure to enclose the additional fee if you plan to attend. Receipts and registration packages will be distributed at the workshop.

Address: Doris Quinn  
471 Scotia Street  
Winnipeg, Manitoba  
Canada  
R2V 1X9

OPERATIONAL METEOROLOGY WORKSHOP  
TENTATIVE PROGRAM

Monday, February 3, 1986

TIME (CST) EVENT  
1900-2200 Registration  
1900-2200 Icebreaker

Tuesday, February 4, 1986

TIME EVENT  
0700-1700 Registration  
0830-0900 Introduction  
0900-1200 Theme Papers  
1330-1645 Papers  
1700-1900 Poster Session  
1700-1900 Cash Bar

Wednesday, February 5, 1986

TIME EVENT  
0830-1000 Papers  
1030-1200 Panel Discussion  
(Using Weather Information)  
1330-1500 Papers  
1515-1700 Laboratories  
(3 Concurrent Sessions)  
1830-1900 Cocktails  
1900-2200 Banquet

Thursday, February 6, 1986

TIME EVENT  
0830-1200 Papers  
1300-1500 Laboratories  
(2 or 3 Concurrent Sessions)  
1500-1630 Panel Discussion  
(AES R&D Priorities)

AES-CMOS WORKSHOP ON OPERATIONAL METEOROLGY

FEBRUARY 3-6, 1986

Name \_\_\_\_\_

Share with/Companion \_\_\_\_\_

Address \_\_\_\_\_

City \_\_\_\_\_ Prov./State \_\_\_\_\_

Postal Code \_\_\_\_\_

Arr. Date \_\_\_\_\_ Time \_\_\_\_\_ Am/Pm \_\_\_\_\_

Departure Date \_\_\_\_\_

Please check desired rate - if room is not available at rate requested reservation will be made at nearest available rate.

TYPE	REGULAR	DELUXE
SINGLE	<input type="checkbox"/> \$47.00	<input type="checkbox"/>
DOUBLE	<input type="checkbox"/> \$47.00	<input type="checkbox"/>
TWIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SUITE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Room held until 6 p.m. after 6 p.m. must be guaranteed by credit card or deposit.

- 6.00 p.m. arrival or prior
- Deposit enclosed
- Credit Card Name \_\_\_\_\_

Credit Card No. \_\_\_\_\_ Expiry Date \_\_\_\_\_

Check in Time is 2.00 p.m.  
Check out time is 1.00 p.m.

Reservations recieved after January 6, 1986 will be on a space available basis.

Mail To: The Fort Garry  
222 Broadway Avenue  
Winnipeg, Manitoba  
R3C 9Z9

**CMOS NEW MEMBERS**

Mr. Kit Kongt  
Toronto, Ont  
(student member)

Mr. Kenneth Walters  
O'Sallon, Illinois  
Meteorologist  
(regular member)

Dr. John I. Walker  
Toronto, Ont  
Environmental  
Physicist  
(corporate member)

Mr. Usaid A. Khateeb  
Pakistan  
Meteorological  
Instructor  
(regular member)

Mr. Gilles Verner  
Dorval, P.Q.  
Meteorologist  
(regular member)

Mr. Michael Lepage  
Buelph, Ont.  
Meteorologist  
(regular member)

Mr. Daryl L. Covey  
Kansas City, Mo  
Meteorological  
Instructor  
(regular member)

**CALL FOR PAPERS**

**SIXTH CONFERENCE ON OCEAN-ATMOSPHERE INTERACTION**

JANUARY 1986, SOUTHEAST U.S.

The Sixth Conference on Ocean-Atmosphere Interaction, sponsored by the American Meteorological Society, will be held 13-17 January 1986 at the Hyatt Regency Hotel in Miami, Florida. The Conference will be held in conjunction with the National Conference on the Scientific Results of the First BARP Global Experiment (FBGE) and the AMS 66th Annual Meeting.

The theme of the Conference will be ocean-atmosphere coupling, with sessions devoted to measuring, parameterizing and modelling various aspects of the interrelationships between oceanic and atmospheric layers from thermocline to cloud base.

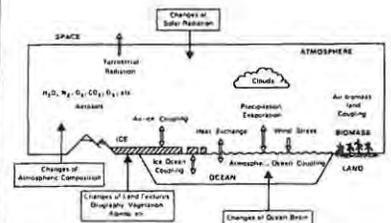
The program will be published in the Bulletin of the American Meteorological Society.

**Program Committee:**

Mark A. Donelan, Chairman  
Canada Center for Inland Waters  
P.O. Box 5050, Burlington, Ontario  
Canada L7R 4A6

Telephone: (416) 637-4231 OR (416) 637-4326

Kristina Katsaros  
Ruby Krishnamurti  
Duncan Ross  
Richard Somerville  
Basper Valenzuela



**NATO ADVANCED STUDY INSTITUTE  
ON PHYSICALLY-BASED  
MODELLING AND SIMULATION OF  
CLIMATE AND CLIMATIC CHANGE  
11-23 May 1986 in Erice, Sicily**

The program of this NATO Advanced Study Institute is:

Climate and the Climate System.....	Prof. W. L. Gates
Global Atmospheric Modelling.....	Dr. L. Bengtsson
The Use of Finite-Difference Methods in Climate Models.....	Prof. A. Arakawa
Spectral Modelling of Atmospheric Flow.....	Dr. W. Bourke
Radiative Transfer in Climate Modelling.....	Prof. Y. Fouquart
Ocean and Land Surface Processes.....	Dr. K. Laval
Boundary Layer Parameterizations in Climate Models.....	Dr. G. Sommeria
Parameterization of Cumulus Convection in Large-Scale Models.....	Dr. M. Tiedtke
Parameterization of Condensation and Associated Clouds.....	Prof. H. Sundqvist
Modelling the Thermodynamics and Dynamics of Sea Ice.....	Dr. A. Semtner
Radiative-Convective Models.....	Dr. V. Ramanathan
Lessons from Energy Balance Models.....	Dr. G. North
Design and Use of Zonally-Averaged Climate Models.....	Dr. M. MacCracken
Modelling the Time-Average State of the Atmosphere.....	Prof. B. Saltzman
Equilibrium Solution Methods in Coupled Ocean-Atmosphere Models.....	Dr. K. Bryan
Stochastic Atmosphere/Ocean Coupling.....	Prof. K. Hasselmann
Climate Observations and Diagnostics.....	Dr. A. Oort
Validation of Climate Models.....	Prof. T. Wigley
GCM-Derived Hydrological Time Series from Satellite and Surface Data.....	Prof. Y. Mintz
Modelling the Pre-Pleistocene Climate.....	Dr. E. Barron
Ocean Circulations in Warm and Cold Climates.....	Dr. K. Bryan
Unstable Air-Sea Interactions in the Tropics.....	Dr. G. Philander
Simulation of Climate Change due to Increased Atmospheric CO <sub>2</sub> .....	Dr. J. Mitchell

Persons with an interest in climate modelling and simulation, including advanced graduate students, recent Ph.D.s, and research assistants, who wish to attend the ASI as a student should send a curriculum vitae and two references to the Director of the ASI.

**Professor Michael E. Schlesinger**  
**Department of Atmospheric Sciences**  
**Oregon State University**  
**Corvallis, Oregon 97331 USA**

by 1 September 1985. Limited travel money is available to support students. Applicants should indicate their requirement for travel funds.

**ANNOUNCEMENT**

PROCEEDINGS NOW AVAILABLE:

1ST ATLANTIC CANADA SYMPOSIUM ON REMOTE SENSING  
AND GEOGRAPHIC INFORMATION SYSTEMS.

LAWRENCE TOWN, NOVA SCOTIA  
16-17 AUGUST 1985

COST: \$25.00 (incl. postage). MAKE PAYMENT TO "1ST  
ATLANTIC CANADA SYMPOSIUM RS & GIS" AND MAIL TO:

NOVA SCOTIA LAND SURVEY INSTITUTE  
P.O. BOX 10  
LAWRENCE TOWN, N.S., CANADA  
B0S 1M0  
ATTN. MR. EDWARD WEDLER

The CMOS NEWSLETTER is the principal medium by which Society members may exchange items of CMOS news and interest. It is a bi-monthly publication mailed to all members and, except for advertising revenue, is funded through Society membership fees. Articles are accepted in either official language, and responsibility for content rests with their respective authors. Although views expressed are not necessarily those of CMOS, the editorial staff shall endeavour to maintain a level of integrity deserving of the Society.

Mailing Address : C. Fraser Mac Neil  
 Editor, CMOS  
 Atmospheric Environment  
 Service  
 1496 Bedford Highway  
 Bedford, Nova Scotia  
 B4A 1E5

TWENTIETH ANNUAL CONGRESS/CHS:86

The Saskatchewan Centre of the Canadian Meteorological and Oceanographic Society and the Associate Committee on Hydrology of the National Research Council will host the Twentieth Annual CMOS Congress/Canadian Hydrology Symposium:86 from June 3 to 6, 1986, at the University of Regina. The theme is "Drought: the Impending Crisis?"

Further information on the CMOS Congress/CHS:86 may be obtained by completing the information slip below. Please indicate which information is of particular interest to you, and mail the form to the following address:

K.H. Jones  
 CMOS/CHS:86  
 Environment Canada  
 P.O. Box 4080  
 Regina, Saskatchewan  
 S4P 3W5

CMOS 1986 / CHS:86

Name: \_\_\_\_\_  
 Address: \_\_\_\_\_  
 City: \_\_\_\_\_  
 Postal Code: \_\_\_\_\_ Province: \_\_\_\_\_  
 Telephone: \_\_\_\_\_  
 Affiliation: \_\_\_\_\_  
 Interest:  
 Registration Information  
 Commercial Exhibits

	
May/Mai 1985 Vol. 7 No.2	
ANSWERS TO ARCH PUZZLE No. 19	19
CLIMATE CHANGE IS FOOD FOR YOU <i>By John Maybank</i>	20
THE METEOROLOGICAL SERVICE IN CHINA <i>By Wei Yan</i>	23
CANADIAN PARTICIPATION IN THE U.S. NATIONAL WEATHER SERVICE'S OLYMPIC SUPPORT PROGRAM <i>By André Lachapelle</i>	26
CANADIAN WEATHER REVIEW: WINTER OF 1984-85 <i>By Andy Radomski</i>	29
GUIDELINES FOR CONTRIBUTORS OF ARTICLES TO CHINOOK	31

# ATMOSPHERE-OCEAN

## Contents

Sea-Level Response at Nain, Labrador, to Atmospheric Pressure and Wind CHRISTOPHER GARRETT, FOUAD MAJAESS and BECHARA TOULANY	95-117
The Tidal Jet in Rupert-Holberg Inlet, B.C. D.J. STUCCHI	118-136
The Effect of a Small Wetland on Runoff Response During Spring Snowmelt COLIN H. TAYLOR and DONALD C. PIERSON	137-154
Specification of Monthly Mean Anomalies of Surface Air Temperature in Canada and Alaska WILLIAM H. KLEIN	155-176
A Measurement of the Stratospheric HCl Profile at 32°N on 8 November 1978 H. FAST, W.F.J. EVANS, G.L. VAIL and H.L. BUIJS	177-187
<b>Research Note</b> The Westerly Acceleration Phase of the Stratospheric Quasi-biennial Oscillation as Revealed in FGGF Analyses KEVIN HAMILTON	188-192
Comments on "Some Properties and Comparative Performance of the Semi-Lagrangian Method of Robert in the Solution of the Advection-Diffusion Equation" J.R. BATES and A. McDONALD	193-194
Reply to Comments on and Addenda to "Some Properties and Comparative Performance of the Semi-Lagrangian Method of Robert in the Solution of the Advection-Diffusion Equation" A. STANFORTH and J. PUDYKIEWICZ	195-200
Book Reviews	201-206
Call for Papers - Invitations à présenter des communications	207-208

## Climatological Bulletin Bulletin climatologique

Vol. 19, No. 2, October/Octobre, 1985

2 FOREWORD / AVANT-PROPOS

ARTICLES

- 3 Tendances à long terme de la visibilité dans l'axe Windsor/Sept-Îles  
*Richard Leduc et Anne-Marie Lamothe*
- 11 Reconstruction of Seasonal Temperatures and Sea-Level Pressures in the Hudson Bay Area Back to 1700  
*Joel Guiot*

NEWS AND COMMENTS / NOUVELLES ET COMMENTAIRES

- 61 Retirement of K.D. Hage, University of Alberta  
*Edward Lozowski*
- 61 1985 Friends of Climatology Meeting  
*J.H. McCaughey*
- 63 Friends of Climatology - The Beginning  
*Morley Thomas*
- 65 Nova Scotia Climate Advisory Committee
- 65 Atlantic Region Climate Workshop
- 66 New Brunswick Meteorological Committee  
*James F.L. Knight*

ISSN 0541-6256

Editor / Rédacteur en chef: S.J. Cohen  
 Associate Editors / Rédacteurs associés:  
 R.B.B. Dickison J.R.N. Lazier D.W. Phillips  
 A. Hufty G.R. McBoyle J.M. Powell